

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 janvier 2026

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Cornelia ROTT, Lydie LUTZ, Vincent FRISON, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Jean-Marc STOLTZ, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, Chantal HUMMEL, Francis WOEHL, Bruno ROTT, Christian ROTT, Marlyse STAUB et David GIROLT.

Absents excusés : Michel LINGER (donne pouvoir à Cornelia ROTT),

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 18

OBJET : 4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES

4.1 SERVICES TECHNIQUES : Renouvellement d'un contrat

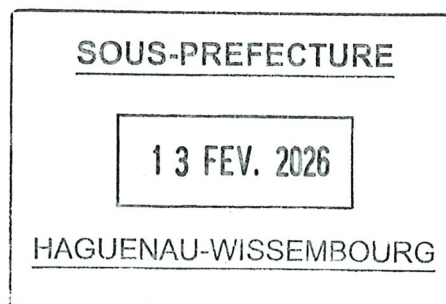
Afin de pallier à plusieurs absences et à un accroissement temporaire d'activités - la partie la plus chargée de l'année pour les espaces verts débutant avec le printemps - il est proposé de passer par un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) pour renouveler un adjoint technique territorial (*de catégorie C*) à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** le renouvellement d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel de catégorie C à temps complet sur la base d'un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) à compter du 1^{er} avril 2026, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363,



- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



La secrétaire de séance
Mélanie FISCHER



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

